

Le correspondant, à Rome, du Gaulois, raconte qu'un vicairé des environs de Chambray ayant commis l'imprudence de regarder au plafond, pendant le cours d'une visite qu'il faisait au palais des Césars, mit le pied dans le vide, tomba d'une hauteur de plus de cinquante pieds dans une chambre nouvellement découverte, il y a quelques semaines, et que l'on nomme la chambre de Tibère.

On accourut au bruit mat de la chute; le blessé fut relevé, respirant à peine, et transporté à l'hôpital le plus voisin. On désespéra de le sauver.

On vient d'arrêter en flagrant délit un voleur à la tire émérite, qui a eu maintes fois maille à partir avec la justice française et a honoré de son séjour la plupart des maisons de détention de l'Europe.

Polack est un juif hollandais qui a eu une existence des plus accidentées. En faisant une chute, alors qu'il se promenait, assure-t-il, cet habile voleur a eu les deux jambes cassées et, par suite de l'amputation de la jambe droite, il a dû se faire mettre une jambe articulée.

C'est à son infirmité que Polack doit attribuer son arrestation, car il venait d'enlever adroitement le portefeuille d'un passant et se sauvait clopin-clopat, lorsqu'il a été saisi par le pan de sa redingote par sa victime, plus lesté que lui, puis remis entre les mains des agents.

Une nouvelle artistique à sensation ! On vient de découvrir, dans l'église d'Élémas, petite ville de Finlande, une superbe Descente de croix de Rubens.

Personne, parmi les habitants, ne soupçonnait ce trésor, lorsque le mois dernier trois peintres allemands, de passage dans le pays, visitèrent l'église et tombèrent en admiration devant l'œuvre du grand maître.

Cette toile en parfait état de conservation, n'est pas estimée moins de quatre cent mille francs !

Nous extrayons d'une excellente étude écrite par M. Cerberr de Medelshem, sur la culture de l'arbre à cacao, sur la fabrication du chocolat et son importance industrielle, quelques observations fort justes qu'il est bon de répandre.

C'est ici le lieu, dit M. Cerberr, de combattre la prévention injuste qui se manifeste quelquefois contre le bon marché en fait de chocolat. Il est évident que c'est au bon marché, sans en faire cependant la question principale, que doit tendre l'industrie, surtout lorsqu'il s'agit des denrées alimentaires et que toute prévention doit disparaître lorsque les efforts du commerçant parviennent à faire du bon, tout en abaissant les prix de manière à mettre à la portée du plus grand nombre un produit qui défie toute concurrence.

C'est le problème qu'a résolu M. Menier. Je pourrais, à côté d'une longue nomenclature de sophistications en exercice, indiquer les moyens de les découvrir. Mais à quoi bon ? S'applique-t-on à rechercher dans un ménage, et ne vaut-il pas mieux s'adresser à une maison dont l'honnêteté est notoire, faire comme moi, consommateur de confiance du Chocolat-Menier.

M. Menier ne paraît surtout s'être préoccupé de l'intérêt des consommateurs, en mettant son chocolat au meilleur marché possible; on trouve souvent une résistance chez les détaillants, qui aiment mieux vendre un autre chocolat, dont le prix leur laisse un plus grand bénéfice, sans s'inquiéter de la qualité qu'ils offrent à leurs acheteurs.

Il est bon de se mettre en garde contre cette manœuvre et d'y résister car beaucoup vendent des imitations et des contrefaçons à la place du vrai Chocolat Menier, imitations ou contrefaçons qui portent préjudice au consommateur et peuvent nuire à la réputation de la maison Menier, en substituant un produit de qualité inférieure ou de défectueuse à un produit de qualité supérieure. C'est parce que j'ai été moi-même victime de ces substitutions reprochables que je m'assure toujours de la provenance en exigeant l'étiquette véritable.

Dans la série des Expositions universelles de 1867, quand M. Cerberr de Medelshem est arrivé à l'industrie du chocolat, il a choisi naturellement la Maison Menier pour guide, parce que cette maison tient la tête de cette industrie et qu'elle en représente l'ensemble le plus complet par ses plantations de cacaoiers au Val-de-Menier, Nicaragua, et par son usine de Noisiel, près Paris, le plus parfait modèle d'une usine de chocolat.

16384 - 9374

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Chimie

Lundi 27 décembre à 8 h. 1/4 du soir.

Du bois de Campêche. Ce qu'il faut penser de la teinture au campêche. — Moyen de reconnaître cette teinture. — Moyen de reconnaître les bleus faux teints. — Extraits de campêche. — Pourquoi soumet-on quelquefois le campêche à l'oxydation avant d'en faire usage ? — Action de la teinture alcoolique de campêche sur le bicarbonate de chaux. — Action de l'acide carbonique sur le Campêche et sur le curaçao. — Expérience de la grotte du Chien.

Cours public de Physique

Mercredi 29 décembre à 8 heures 1/4 du soir.

Effets électriques dus au passage continu d'un courant. — Assimilation de l'électricité au fluide nerveux. — Application de l'électricité à la médecine. — Coagulation de l'alumine d'un œuf par l'électricité. — Chaine électrique des poissons. — Appareil électromédical.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

	lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl.	0 40	0 60
de 20 gr. à 100 gr.	0 80	1 20
de 100 gr. à 200 gr.	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

	lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 10 g. à 20 g.	0 20	0 30
de 20 g. à 100 g.	0 40	0 60
de 100 g. à 200 g.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

	lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 15 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g.	0 20	0 25
de 30 g. à 60 g.	0 30	0 35
de 60 g. à 90 g.	0 40	0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

CREMIN DE FER DU NORD.

Départ de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21	
9.54 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.34	
5.11 — 6.43 — 7.38 — 9.36 — 11.11.	
Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47	
7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15	
2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22	
(jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à	
Tourcoing seulement.)	
Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21	
— Soir : 12.31 — 3.34 (1 ^{er} et 2 ^e cl.) — 7.38	
— 9.36.	
Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin :	
5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement)	
9.54 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 —	
6.13 — 9.36.	
Calais — Matin : 5.17 — 9.34 (1 ^{er} et 2 ^e cl.) —	
11.26 — Soir : 6.13.	
Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. —	
Soir : 6.13.	
Douai, Somain et Valenciennes. — Matin :	
5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 —	
6.13 — 7.38 — 9.36.	
Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 —	
10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.	
Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 —	
12.0 — 3.31 — 7.38.	

BOURSE DE LILLE.

Cours du 23 décembre 1866

OBLIGATIONS DES VILLES.	
Armentières.	505 ..
Lille 1860. J. A. 1865.	104 75
Lille 1863. J. J. Janv. 1864.	101 50
Lille 1868. libérées.	505 ..
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	42 25

VALEURS LOCALES.	
Caisse comm. de Lille, Ver-	504 25
ley, Decroix.	525 ..
Comptoir Devilder et C ^o .	511 25
Crédit industriel du Nord.	570 ..
Caisse Pérot et Comp.	1300 ..
Compagnie le Nord incendie	1300 ..
200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1125 ..
Caisse comm. de Roubaix.	541 25
Lille à Béthune, actions.	405 ..
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	250 ..
Azincourt.	250 ..
Auchy-au-Bois.	1840 ..
Bray.	420 ..
Bully-Grenay, anc.	1100 ..
Carvin.	10075 ..
Courrières.	625 ..
Campagnac.	1300 ..
Douvrin, anc.	1300 ..
Douvrin nouv. 1864	1300 ..
Escarpelle.	1300 ..
Épinac.	1400 ..
Ferfay.	1400 ..

Fiennes et Harding.	9100 ..
Lens.	1350 ..
Liévin.	976 25
Meurchin.	5410 ..
Vicoigne-Nœux.	5410 ..
Yendin.	5410 ..
Thiv. et Fresnes (M.).	5410 ..

COURS DES HUILES A LILLE.

23 Décembre 1869.

	HUILES		GRAINES		TOURTEAUX	
	l'hectolit.	l'hectolit.	l'hectolit.	l'hectolit.	l'hectolit.	l'hectolit.
Colza.	23	27	17	50	50	50
épuré p. g.	23	27	17	50	50	50
Éill. b. g.	23	27	17	50	50	50
rouse.	5	37	50	50	50	50
Cameline.	85	0	05	50	50	50
Chanvre.	26	28	50	28	32	32
Lin p.	26	28	50	28	32	32
Lin gr. et.	26	28	50	28	32	32

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE DE CRÉDIT et D'EXPLOITATION (SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M^e DUBOYS notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL A PARIS : N° 1, place du Théâtre-Français.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
M. le marquis de BETHISY, ancien Pair de France, Membre du Conseil Général de Seine-et-Marne.
M. DE BIGAULT d'AVOUCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.
M. CHEVALIER (Emmanuel), ancien notaire, propriétaire.
M. E. HERLOFSEN, de la maison Herlofesen et C^o, de Rouen.
M. le comte de HOUEDOT, propriétaire.
M. le vicomte DE LANCASTRE - SALDANHA, Secrétaire de la Légation de Portugal à Paris.
M. le vicomte LE BAILLY d'INGHUEM, propriétaire-forestier.
M. MALHERBE DE MARAIMBOIS, propriétaire au Havre.
M. le comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

Les actions donnent droit :

1° A 6 % d'intérêt annuel;
2° A 50 % dans la répartition des bénéfices;
3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social.

Intérêts payables par trimestre les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

VERSEMENTS : 100 fr. en souscrivant. 1250 f. 150 fr. à la répartition. p^r act. et suivant décision du Conseil d'administration.

Le reste à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

Les souscriptions reçues jusqu'à ce jour par la Société générale forestière, assurent, dès maintenant sa constitution.

En présence des nombreuses et importantes affaires qui sont proposées de tous côtés à la Société, et l'assemblée générale étant souveraine, aux termes des statuts, pour fixer définitivement le maximum du capital social de constitution, il a été décidé que les souscriptions continueraient à être reçues dans les départements jusqu'au 25 décembre, date à laquelle la réunion de l'assemblée générale sera fixée.

On souscrit, soit directement, par lettre chargée, à l'adresse du Directeur, place du Théâtre Français, n° 1, à Paris, soit les banquiers au compte de la Société générale forestière.

REMBOURSABLES EN 50 ANNEES

Intérêt 6 % l'an, échéant les 15 janvier et 15 juillet

Amorties au pair en 50 années, par voie de Tirage annuel, et remplacée par des Actions de jouissance ayant le même dividende que les Actions elles-mêmes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le comte de Bustelli-Foccola patrien de Venise, consul général de Honduras en Italie, Président.
P. RANZI, de l'Institut historique de France, ex-membre, associé du jury international de l'Exposition universelle de 1867.
Le général comte Kromowksi.
Le vicomte Le Bailly-d'Inghuem, ancien attaché du cabinet du ministre de l'Intérieur.
Herlofesen, de la maison Herlofesen et Cie, de Rouen.
Marquis J. de Schedoni de Camiasso de Ferrarese, membre de l'Académie archéologique d'Estrurie, délégué pontifical en France pour l'Exposition de Rome de 1870.
M. A. Mazzuchelli, administrateur; Directeur-Fondateur.

CONSEIL JUDICIAIRE

M^e Best, Avoué de première instance.

BANQUIERS de la COMPAGNIE

La Banque départementale, 8 bis, rue du Cardinal-Fesch, à Paris et ses Succursales.

Exposé
La Société générale de Carrosserie, s'est fondée afin de procurer à cette branche d'industrie tout le développement qu'elle est susceptible d'atteindre, et de lui permettre de tenir le premier rang dans la carrosserie européenne, sous le rapport de l'élegance, du bon marché et de la perfection de ses produits.

La Société actuelle a donc pour but de former et d'établir de vastes usines modèles, avec machines à vapeur, scieries mécaniques, etc., et par ces moyens arriver sûrement à obtenir la quintessence du bon marché dans la fabrication.

La Société vendra à prix fixe, en prenant pour base le tarif admis maintenant pour les voitures neuves et pour celles en réparation. Ce tarif, mis en vigueur depuis deux ans, est déjà très-apprecié par le public.

La Société générale de Carrosserie s'est placée sous la direction de M. A. MAZZUCHELLI, un des négociants les plus justement recommandés et renommés dans la Carrosserie, et qui a toujours obtenu les premières récompenses dans les différentes expositions.

La Société a déjà acquis son Matériel. Elle a ses agencements, ses ateliers, ses terrains; elle a déjà pris pour son compte toutes les commandes qui lui étaient faites.

Le succès de la Société générale de Carrosserie est d'autant plus certain, qu'à côté de l'opération industrielle et financière, il y a un but utile, patriotique et philanthropique, puisqu'elle se propose de fonder dans les immenses Terrains, des Maisons pour les Ouvriers de l'Usine avec Ecoles d'application et Caisse de secours mutuel.

Ce placement est de tout repos et des plus rémunérateurs.

Les actions donnent droit à un intérêt annuel de 6 %, et à un dividende qui peut dès à présent évaluer au moins à 25 %, ce qui représente plus de 30 % du capital nominal.

VERSEMENTS
Les versements ont lieu de la manière suivante :
En souscrivant..... 50 } 125 francs
A la répartition..... 75 }
Le surplus sera versé aux époques fixées par le conseil d'administration.

La souscription est ouverte du mercredi 15 décembre au samedi 25 décembre inclusivement à Paris, et dans les départements jusqu'au 31 décembre inclusivement.

INTERET PUBLIC

A L'ENTREPOT DES TISSUS

40 et 42 rue de Valenciennes

docteur Eugène, ne de Paris, directeur de l'Entrepôt des Tissues, sous le patronage de la Princesse Eugène, commencera dès à présent LA VENTE ANNUELLE De marchandises provenant des saisis, consignations et warrants protestés de l'exercice de l'Entrepôt des Tissues des années 1866, 67 et 68, consistant spécialement en Toiles, Linge de Table, Mouchoirs, Rideaux, Soieries, Bonnettes, Alpâges, etc. autres, et dont une grande partie a été mise en lots comme suit : 1,800 lots de 150 fr. et 1,200 de 250 fr.

Les lots de 150 fr. consistent en : 2 paires de draps en belle toile de ménage, grande largeur, au 50 de longueur. 4 Toiles d'oreiller en belle toile fine. 1 Service damassé de Saxe, 12 couverts à fleurs. 1 douzaine de serviettes ouvrées. 1 Nappe de 8 à 12 couverts ouvrée. 1 douzaine de serviette de toilette, œil très-fort. 18 mètres toile fine pour chemises. 1 douzaine de mouchoirs en toile blanche. 1 douzaine de mouchoirs en batiste de toile.

La valeur de ce lot est au moins de 830 francs.

Les lots de 250 fr. consistent en : 4 Paires de grands draps de ménage, toile fine blanche, grande largeur sur 3^e 50 de longueur avec ou sans couture. 6 Toiles d'oreiller toile fine. 2 paires Draps de domestiques en belle toile de ménage. 2 douzaines belles Serviettes (œil de perdrix) extra fortes. 2 douzaines Torchons de cuisine. 6 Tableaux de cuisine, en bonne toile de ménage. 1 très-beau Service damassé de Saxe à fleurs à 12 couverts. 2 douzaines Serviettes en très petit damier. 2 Nappes de 8 à 10 couverts, même dessin. Tous articles pur fil, toute première qualité.

Ce lot vaut au moins 500 francs.

en mousseline brodée Suisse. La chambre à coucher complète, consiste en 4 grands rideaux de 3^e 20 de hauteur, 4 grands rideaux fenêtres et 4 rideaux vitrages. Les 12 pièces pour 58 fr. au lieu de 195 francs.

Une quantité de pièces de Toiles de Hollande, Allemagne, Irlande, etc. Toiles de lin pur et de chanvre, chemises, draps de lits et tableaux, en toutes qualités. Quantité considérable de Rideaux brodés sur mousseline, toile, tulle, velours, brochés et gupures. 600 Services de table, véritable linge de Saxe, de 6, 12, 18 et 24 couverts, ouvrés et damassés. Nappes et Serviettes dépareillées, ouvrées et damassées. Nappes et Serviettes dépareillées, ouvrées, damassées et à l'italien.

Partie considérable de Bas et de Chaussures de Saxe. 400 pièces belles fanelles de santé, blanche et rose. Gilets et caleçons de fanelle bonnettes. 3000 douzaines Mouchoirs de poche en toile et toile batiste, blancs et couleur. 4000 pièces d'Alpaga anglais et 120 pièces de soie noire (drap de Lyon). Envoi en province contre remboursement.

ANNONCES

Etude de M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix, Rue Neuve 44.

L'an 1870, le Lundi 10 Janvier, à 9 heures de relevé M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix, procédera publiquement, en la salle de la Mairie de Wasquehal à la

Location de Terres
appartenant au Bureau de Bienfaisance dudit Wasquehal savoir :
Article 1^{er}. Territoire de Lesquin 79 ares 85 centiares de labour, occupés par Manouvrier, charon, à Lesquin, au fermage annuel de 100 francs.
Article 2^e. Territoire de Croix 70 ares 93 centiares de labour, occupés par Pierre Sandra, cultivateur à Croix, au fermage annuel de 100 francs.
Article 3^e. Territoire de Wasquehal. 57 ares 63 centiares de labour et verger, occupés par Jean Louis Eutin de Wasquehal, au fermage annuel de 75 francs 20 centimes.
Article 4^e. Territoire de Wasquehal. 22 ares 16 centiares de terre en labour occupés par Henri Lepers-Roussel cultivateur à Wasquehal, au